



Nouveaux détails préliminaires du programme fédéral relatif aux porcs reproducteurs de réforme

Cette information supplémentaire est fournie dans le cadre du programme fédéral relatif aux porcs reproducteurs de réforme, annoncé par le gouvernement du Canada le 25 février (consulter http://www.agr.gc.ca/cb/index_f.php?s1=n&s2=2008&page=n80225), et s'ajoute à ce que le Conseil canadien du porc a déjà publié (http://www.cpc-ccp.com/documents/PreliminaryDetailSowReductionProgram_FR.pdf)

Nous voulons préciser que bien que le programme ait été annoncé le 25 février, il n'entrera **pas** en vigueur avant que le Conseil canadien du porc ait signé un accord de financement avec le gouvernement fédéral et que le formulaire de demande soit disponible.

Nous travaillons avec diligence pour achever le tout bien avant le 15 mars.

Ainsi, les animaux vendus entre le 1^{er} novembre 2007 et la date à laquelle le formulaire sera disponible seront admissibles au versement par animal, moins le prix de vente reçu. La mise en marché de ces animaux n'est pas limitée par les restrictions qui toucheront les animaux mis en marché quand le formulaire sera disponible.

D'ici à ce que le formulaire du programme fédéral relatif aux porcs reproducteurs de réforme soit disponible, *nous recommandons que la mise à la réforme des animaux pour lesquels on prévoit faire une demande de versement en vertu de ce programme soit effectuée par des voies commerciales et qu'on conserve les preuves vérifiables des transactions commerciales.*

Nous avisons également les bénéficiaires potentiels du programme que :

- les cochettes ne sont pas admissibles au programme; seuls les truies ayant mis bas et les verrats le sont; et
- seules les demandes approuvées pour lesquelles le CCP a obtenu la documentation requise seront admissibles aux versements.

Veillez prendre note que le contenu du présent avis est susceptible de changer jusqu'à ce que l'accord soit signé par les deux parties. Continuez de consulter notre site Web www.cpc-ccp.com, pour vous tenir au fait de l'information à mesure qu'elle nous arrive; vous y trouverez le numéro sans frais et les dates pertinentes du programme. Vous pouvez aussi consulter François Bédard au 613-236-9239.

4 mars 2008